

# Compte-rendu du conseil d'école « le temps des cerises »

## Mardi 7 novembre 2022, 18h30

### Présents :

Monsieur Gallard, maire

Madame Ramage, adjointe enfance et jeunesse.

Mesdames Auffret-Henry, Chaupitre, Loiret, Principaud, Avignon, Puisney-Konan ; représentantes des parents d'élèves

Monsieur Dekkers, représentant de parents d'élèves

Mesdames Maloeuvre, Dumontier, Ferchaud, Berthe, enseignantes,

Madame Gastel, enseignante et directrice de l'école

Madame Lanfranchi, ATSEM, et aide aux devoirs du soir.

### Excusés :

Madame Debaud, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bain-de-Bretagne

Monsieur et Mesdames les membres du RASED

Mme Bonnin, enseignante.

Tour de table et présentation des personnes présentes.

Rappel de l'ordre du jour.

### **1/Elections des représentants de parents d'élèves et modalités de vote**

L'élection a eu lieu par correspondance la semaine du 3 octobre et s'est clos le vendredi 7 octobre 2022 à 12h.

Ont été élus - titulaires : Mmes Auffret-Henry, Loiret, Principaud, Chaupitre

M. Dekkers

- suppléants : Mme Avignon, Mme Puisney-Konan

Tous les parents d'élèves élus sont conviés aux réunions du conseil d'école. En cas de vote, il y aura seulement 5 voix pour les parents d'élèves (titulaires).

L'élection en chiffres pour cette année : 87 votants pour 162 inscrits soit 53,7% de votants (contre 53% l'année dernière, 49% l'année d'avant et 32% l'année précédente quand le vote était tenu avec un bureau de vote).

Les élections continueront de se tenir par correspondance (sauf si passage au vote électronique).

Le vote par correspondance est validé à l'unanimité.

## 2/ Bilan de la rentrée

Tous les enseignants titulaires sont présents à l'école, réunis sur le site des cerisiers. Mme BONNIN décharge Mme GASTEL le lundi, jour administratif pour la direction.

Une rentrée avec un effectif total de 116 élèves répartis sur 5 classes.

# Effectifs de l'école

## Rentrée 2022

Classe/enseignante	Niveau de classe	Effectifs classe	Total
Sophie Berthe	TPS-PS-MS (7 + 7 + 14)	<b>28 élèves</b>	<b>40 élèves en cycle 1 (maternelle)</b>
Pauline Maloeuvre	PS-GS-CP (6 + 6 + 10)	<b>22 élèves</b>	
Marianne Gastel et Lola Bonnin	CE1-CE2 (15 + 6)	<b>21 élèves</b>	
Marion Ferchaud	CE2-CM2 (12 + 10)	<b>22 élèves</b>	<b>76 élèves en élémentaire</b>
Irène Dumontier	CM1-CM2 (15 + 8)	<b>23 élèves</b>	
			<b>116 élèves au total</b>

Plusieurs nouvelles familles (en plus des TPS/PS) sont arrivées sur cette rentrée scolaire. (6 familles : 8 élèves)

Nouvel aménagement de la cour de récréation du côté élémentaire : elle a été beaucoup agrandie pour accueillir les cycles 3. C'était nécessaire et cela contribue, avec les nombreux coins-jeux et matériel à disposition, à donner un climat paisible dans la cour de récréation.

Des racks à vélos sont arrivés et vont bientôt être installés ainsi que des paniers de basket.

Les CP sont du côté de la « maternelle » cette année. Des temps de décroisement ont lieu avec les CE1 pour leur permettre de se sentir intégrés à l'élémentaire. Ils font la découverte du monde et l'EPS ensemble.

Les CE2 sont réunis sur les temps de « questionner le monde : espace/temps ».

Les GS et les CP sont accueillis dans la classe de TPS PS MS en début d'après-midi jusqu'à 14h30. (CP lundi/mardi ; GS jeudi/vendredi)

Les PS de la classe bleue vont faire de la motricité avec la classe de TPS PS MS le lundi matin et tous les jours ils viennent pour un rituel de vocabulaire « Thémots ».

Les temps sont très cadrés pour cette classe à triple niveaux, mais cela fonctionne bien.

## 3/ Point sanitaire-COVID et continuité pédagogique

### Point sanitaire

Pour le moment, nous sommes sur la base du protocole sanitaire (niveau socle).

Les lavages de mains restent fréquents et contrôlés ainsi que l'aération des bâtiments.

Le protocole est le même que pour le reste de la population (masques non obligatoires, temps d'isolement à la maison de 5 ou 7 jours si autotest positif confirmé par un test PCR).

Si un cas est positif dans une classe, les familles sont averties par mail. Elles peuvent récupérer un auto-test en pharmacie si elles le souhaitent.

En cas de non brassage, les élèves des deux cours seront séparés. Dans ce cas le décroisement des CP ne serait plus possible avec les cycles 2 et 3.

Si les conditions sanitaires se détérioraient, la continuité pédagogique serait assurée par mail, espace ENT de l'école, comme cela s'est déjà produit.



## ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire <b>et par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			



## 4/Projets de l'année

- **Projet APC** : Activités pédagogiques complémentaires
  - Par les enseignantes, le mardi soir entre 16h30 et 17h30 ou bien le midi entre 13h05 et 13h35, les mardis et jeudis.
  - Par petits groupes pour aider au mieux
  - Certaines enseignantes prennent des élèves d'autres classes.
  - Aide pour des élèves qui présentent des difficultés scolaires en mathématiques et en français.
    - activités en lien avec le projet d'école : la lecture, l'acquisition de vocabulaire, le passage par le numérique, les débats avec les délégués...
    - Ces temps ne sont pas obligatoires. Ils sont proposés aux familles par les enseignants, mais ont parfois lieu au moment des activités menées par la mairie sur la pause méridienne. Les élèves concernés pourront s'inscrire à d'autres activités durant le courant de l'année.

- **Projet autour de l'environnement.**
  - Action « nettoyer la nature » menée classe par classe tout au long de l'année sur la commune pour sensibiliser les élèves à la problématique des déchets jetés sur la voie publique.
  - Animations autour de la "Découverte de la forêt" avec l'association « bout' branche » pour les 2 classes de CE2-CM.
  - autres actions à réfléchir avec le conseil des délégués.
    - Vente de gâteaux faits par les parents, sur les temps de récréation chaque vendredi : il n'y a plus d'assiette en papier, ni trop de déchets au goûter. Les élèves vont eux-mêmes acheter leurs parts de gâteaux. Les bénéfices de la vente financent les activités de l'école. Merci aux parents qui jouent le jeu !

- **Projet autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression.**
  - Les conseils de délégués continuent afin de mener des réflexions communes à toute l'école en particulier sur le « vivre ensemble » (gestion des conflits, aménagement des cours de récréation). Les activités dans les temps de récréation sont élaborées avec les délégués et les classes. Ainsi, les élèves ont décidé des jeux sportifs à mettre en place dans la cour. Pédalos, échasses, frisbees sont très utilisés par les élèves sur les temps de cour.
  - Une boîte à jouer est en train de se constituer avec du matériel recyclé de la maison pour permettre aux élèves de développer leur créativité. Cela permet aussi de réduire les conflits.
  - La piste des modérateurs de cour va certainement être explorée, elle est mise en place au collège.

Toutes ces actions sont travaillées avec un aller-retour permanent entre les classes et les conseils de délégués.

**Des conseils de vie de classe** sont organisés dans les classes.

- **Vocabulaire** : projet déjà en place avec « **les mots de la semaine** » en élémentaire, « thé mots » en maternelle.

→ Mise en place de **débats** dans les classes pour développer l'argumentation et l'esprit critique.

### - **Autres projets**

#### **Education sportive**

- **Natation** de septembre à décembre du CP au CM2. 76 élèves partent à la piscine de Janzé chaque jeudi matin. Les élèves sont autonomes et les séances se déroulent très bien.

- **Escrime** pour les CE2-CM1-CM2 avec l'animateur sportif de l'office des sports les lundis matins de fin janvier à fin mars.

- **Base-ball** avec un entraîneur du club de base-ball de La Guerche pour les classes de CP et CE1-CE2, de janvier à mars les vendredis matins.

**Projet musique** autour des mélodies du bonheur à partir de janvier de la GS au CM2 avec une intervenante du HANGART. Spectacle de fin d'année prévu avec toutes les classes de l'école.

-Sortie au cinéma de Janzé avec les classes de maternelles et CP pour visionner des courts métrages « Grosse colère et fantaisies » le 2 décembre.

-Spectacle RACINES à Martigné-Ferchaud, proposé par la communauté de communes, pour les classes de maternelles et CP, le 9 février.

- Semaines du goût (du 10 au 21 octobre) en maternelle avec une dégustation de fruits qui s'est achevée par un petit déjeuner à l'école.
- Soirée jeux a été organisée le vendredi 23 septembre avec les parents d'élève et les enfants pour créer du lien entre tous. Elle sera peut-être renouvelée dans l'année car les retours étaient très positifs.
- Semaine de la maternelle du 30 janvier au 03 février où les parents seront invités à venir observer les enfants en classe pendant une demi-matinée.

**-Classe de mer du 14 au 16 mai 2023** au centre Virginie HERIOT à Cancale. Si aucune nouvelle inscription en janvier, les CP partiront avec toutes les classes d'élémentaire. (Vente de gâteaux BIJOU à la première période, Vente de chocolats pour Noël pour aider à financer la classe de mer.)

Le projet d'école a été présenté lors des conseils d'école précédents.

PROJET D'ÉCOLE 2021-2025	
ENJEU : ŒUVRER POUR QUE CHAQUE ÉLÈVE DEVIENNE CITOYEN	
<p><b>OBJECTIF :</b> <b>IMPLIQUER LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS DANS LA SCOLARITÉ</b></p> <p><b>ACTIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication des objectifs d'apprentissage par l'enseignant           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etablir un bilan quotidien de ce que l'élève a appris.</li> <li>=&gt;L'élève devient peu à peu autonome pour s'exprimer et revenir sur ce qu'il a appris.</li> </ul> </li> <li>- Prise de conscience par chaque élève de ses progrès.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Organiser des rencontres et moments forts autour des projets de l'école (écrans, sommeil, alimentation, ...)</li> <li>-Développer le journal de l'école.</li> <li>-Enrichir le site internet de l'école.</li> <li>-Maintenir les échanges individuels autour de la scolarité de l'élève.</li> <li>=&gt; Participation des familles aux évènements proposés, lors des sorties, fréquentation du site internet.</li> <li>=&gt;Investissement des familles dans les différents projets.</li> </ul> </li> <li>- Renforcement du lien école/famille           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en valeur les réussites des élèves.</li> <li>-Poursuivre le travail sur les émotions (interventions de la maîtresse G)</li> <li>-Débattre et apprendre à débattre.</li> <li>=&gt;Prise de paroles plus constantes des élèves dans les débats.</li> <li>=&gt;Engagement et persévérance dans les activités.</li> <li>=&gt;Amélioration de l'estime de soi.</li> <li>=&gt;Accentuer les liens avec les partenaires éducatifs.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>OBJECTIF :</b> <b>AMENER LES ELEVES A COMPRENDRE LE MONDE QUI LES ENTOURE</b></p> <p><b>ACTIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions régulières amenant à se questionner.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Observer et se questionner sur le milieu.</li> <li>-Varier et multiplier les sorties et actions : culturelles, artistiques, sportives, scientifiques.</li> <li>-Participer à la "la grande lessive"</li> <li>-Fréquenter la bibliothèque chaque période.</li> <li>=&gt; Un à deux séjours pédagogiques dans la scolarité de l'élève.</li> <li>=&gt;Développement de la curiosité des élèves au cours des sorties.</li> </ul> </li> <li>- Enrichissement du vocabulaire des élèves afin d'améliorer leur compréhension du monde.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer le projet "mots de la semaine".</li> <li>- Utiliser l'outil « Thémots » en maternelle.</li> <li>- Poursuivre le quart d'heure de lecture silencieuse quotidienne.</li> <li>=&gt;Amélioration des résultats aux évaluations nationales.</li> <li>=&gt;Aisance à communiquer.</li> <li>=&gt;Amélioration de la compréhension de lecture.</li> <li>=&gt;Plaisir de lire.</li> </ul> </li> <li>- Utilisation d'outils citoyen           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étendre les conseils de délégués au cycle 1.</li> <li>- « Pratiquer » les conseils de classe.</li> <li>-Développer le partenariat avec la mairie (conseil jeunesse/PEDT/ périscolaire / cantine)</li> <li>-Utiliser des messages clairs.</li> <li>=&gt;Apaisement du climat scolaire.</li> </ul> </li> <li>- Sensibilisation à l'écologie.           <ul style="list-style-type: none"> <li>-Participer aux sorties "nettoyons la nature".</li> <li>-Faire intervenir des partenaires locaux "eaux et rivières "agrobio 35""les petits débrouillards".</li> <li>-Organiser des pique-nique "Zéro déchet".</li> <li>=&gt;Propreté des abords de l'école.</li> <li>=&gt;Évolution des comportements des élèves plus respectueux et avertis.</li> </ul> </li> </ul>

## 5/ Modification et vote du règlement intérieur

Modification sur l'adresse de l'école (un seul site), sur les vêtements adaptés à l'école (sécurité : pas d'écharpe ou foulard en maternelle (étranglement possible avec les vélos), aisance pour courir et sécurité : pas de crocs, de tongs, de chaussures à talons.

La phrase « La tenue vestimentaire doit respecter une certaine correction » est modifiée en « Une tenue correcte est exigée » pour une meilleure compréhension.

Nous avons échangé sur le fait de rajouter le ventre couvert obligatoirement. Ce point n'est pas rajouté dans le règlement intérieur car dans ce cas d'autres éléments pourraient aussi être ajoutés comme pas de minijupe, pas de short trop court... Une discussion avec les familles concernées sera proposée si besoin.

Autre phrase modifiée : « Si un problème apparaît (travail, comportement, conflits), prendre contact rapidement avec un enseignant. »

**Nous voulons rappeler à tous les parents qu'on ne doit pas régler les soucis de l'école en dehors de l'école. Quand il y a un problème, il faut contacter rapidement l'enseignant. Si le problème est important, la directrice pourra réunir les personnes concernées ou les parents des élèves concernés si besoin.**

Ce règlement est adopté par le conseil d'école à l'unanimité pour l'année en cours.

Il sera distribué à toutes les familles de l'école pour lecture et signature. (la charte de la laïcité est présente au verso du document distribué).

### **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE « Le temps des cerises » (Année 2022/2023)**

12, rue des cerisiers - 35 134 Coësmes- 02 99 47 78 60

mail : [ecole.0351752p@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351752p@ac-rennes.fr)

**HORAIRES sur les deux sites** : lundi, mardi, jeudi, vendredi - Matinées : 8h30 à 11h45  
- Après-midis : 13h45 à 16h30

**L'école ouvre ses portes 10 minutes avant l'horaire d'entrée en classe.** A partir de ce moment, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'enseignant de service. En dehors de ces horaires, la responsabilité des parents est engagée. **Les enfants doivent arriver bien à l'heure, les portes de l'école étant fermées à 8h30 le matin et à 13h45 l'après-midi.** Une activité pédagogique complémentaire (APC) est proposée à certains élèves sur la pause méridienne ou après la classe. Un service de garderie est mis en place.

### **FREQUENTATION SCOLAIRE**

Elle est obligatoire **dès l'année des 3 ans**, conformément aux textes législatifs en vigueur. Toute absence, même de courte durée, doit être justifiée par écrit. Les familles doivent impérativement et dans les meilleurs délais en informer l'enseignant de la classe ou le directeur de l'école. Dans le cas contraire, l'école contactera la famille.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance, par écrit daté et signé.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical est exigé pour le retour à l'école. Un enfant ne peut quitter l'école sans autorisation préalable. Le calendrier scolaire doit être respecté dans son intégralité. Toute demande d'absence sur le temps scolaire sera orientée vers l'Inspection Académique.

### **VIE SCOLAIRE**

**Les enfants doivent être d'une parfaite correction vis à vis du personnel enseignant, communal ou bénévole intervenant dans l'école.** De la même façon, ils doivent respecter leurs camarades (langage, attitudes, respect...).

Le port de signes ou de tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsque l'élève méconnaît l'interdiction, le directeur organise un dialogue entre la famille et l'école avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

**Une tenue correcte est exigée. Les crocs, tongs et chaussures à talons ne sont pas autorisés.**

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement d'une classe ou représente un danger pour ses camarades, des mesures peuvent être prises après avis de l'équipe enseignante élargie à l'équipe éducative.

Lors des récréations, l'accès des classes est interdit sans autorisation.

Les enfants ne doivent pas séjourner dans les toilettes.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un vêtement ou d'un objet de valeur. Tout objet appartenant à l'école qui est perdu ou abîmé (livre...) devra être remplacé ou remboursé.

**A l'école élémentaire**, certains objets peuvent être interdits de manière ponctuelle ou définitive en fonction du danger qu'ils peuvent représenter (couteaux, pétards, allumettes, briquets...) ou de la gêne occasionnée (lecteur MP3...). Les téléphones portables, appareils photos et les appareils connectés sont interdits. En dehors des anniversaires, les bonbons ne sont pas autorisés.

**A l'école maternelle**, aucun objet extérieur n'est admis (sauf le « doudou »). **Les écharpes et foulards sont interdits.**

**Aucune photographie sur temps scolaire ne peut être prise sans l'autorisation préalable de l'enseignant.**

### HYGIENE

Etre attentif à l'hygiène corporelle.

Il est demandé aux familles d'être vigilantes afin d'éviter la recrudescence de poux. **Il est conseillé d'agir dès le début de l'infestation et d'en avertir l'enseignant.**

Il ne sera délivré aucun médicament à l'école -sauf cas particulier- et aucun médicament ne doit être présent dans les cartables des élèves. **Un enfant malade doit être gardé à la maison.** Il pourra ne pas être accepté à l'école.

### ASSURANCES

L'assurance scolaire est vivement conseillée (civile et individuelle), car elle garantit complètement l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire. Lors des sorties en dehors des horaires scolaires, l'assurance devient obligatoire.

### RELATIONS PARENTS ENSEIGNANTS

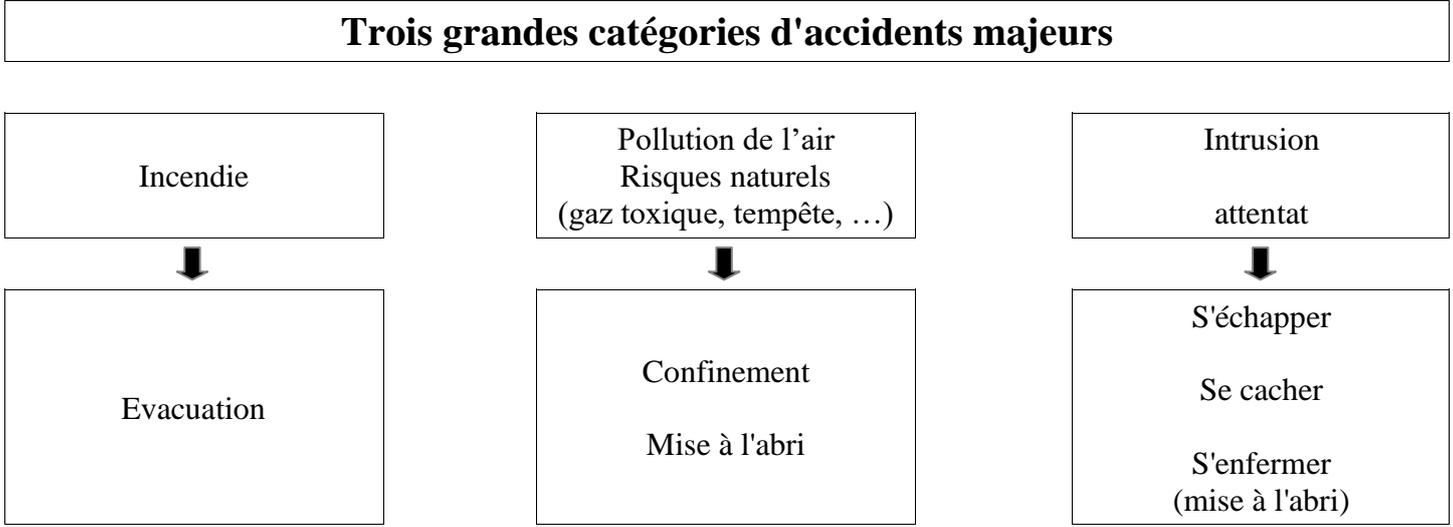
En dehors des réunions de rentrée ou de classe, les enseignants peuvent recevoir les familles sur rendez-vous. Si un problème apparaît (travail, comportement, **conflits ...**), **prendre contact rapidement avec un enseignant.**

Une association de parents d'élèves est constituée. Elle a pour « *ambition principale de renforcer les relations entre tous les parents, tous les professeurs et autres intervenants auprès de l'école et structures afférentes (cantine, garderie...), de créer des liens solides et durables basés sur la confiance et le respect des intérêts des enfants scolarisés à Coësmes* ».

NOM .....	PRENOM.....	signature des parents:
Pris connaissance et approuvé le .....		signature de l'élève : <i>(pour l'élémentaire)</i>

### 6/ Présentation du PPMS

Le plan particulier de mise en sureté (PPMS) est un document rédigé pour l'école qui décrit les conduites à tenir en cas de danger.



Les risques sont variés, c'est pourquoi plusieurs exercices sont réalisés chaque année.

- 2 exercices « incendie » (dont un effectué le 26 septembre)
- 1 exercice « tempête » ou « risque technologique » (ce sera « tempête » cette année)
- 1 exercice « intrusion-attentat » (effectué le 3 octobre)

Les exercices se sont correctement déroulés. Le personnel et les enfants sont de plus en plus habitués à ces exercices qui sont réalisés deux fois par an.

Nous ferons une deuxième alerte intrusion cette année en partant des cours de récréation, pour aller nous réfugier dans des lieux extérieurs à l'école, déterminés à l'avance.

Ces temps permettent d'observer les éventuelles difficultés qui sont ensuite discutées avec la mairie pour apporter des mesures de sécurité supplémentaires (porte magnétique par exemple, volets roulants qui devraient être posés sur les fenêtres donnant sur le parking de l'école des cerisiers ...)

## **6/ Organisation des horaires scolaires pour les années 2023-2026**

Une enquête a été lancée par les représentants du conseil d'école à ce sujet.

Seulement 35 répondants.

92% souhaitent rester à 4 jours.

Si l'option des 4,5 jours était choisie, les familles préféreraient que ce soit le mercredi matin travaillé.

Arguments pour les 4,5 jours :

- Plus de temps pour assimiler les notions pour les enfants.
- Journée d'école moins dense pour les enfants.
- Se préparer au rythme des études en secondaire pour les primaires.
- Choix économique : mode de garde du mercredi compliqué et cher.
- Pour les enfants qui sont en garde extérieur du domicile ils se lèvent le mercredi matin comme les autres jours.

Arguments pour les 4 jours :

- Permettre un repos hebdomadaire pour les enfants au milieu de semaine, alléger la charge des enfants, plus de respect du rythme des enfants
- Pour des facilités d'organisation de garde des enfants + organisation
- Permettre des activités extra-scolaires la semaine et des activités familiales le week-end.

Document à compléter sur les avantages/inconvénients d'une organisation d'une semaine à 8 demi-journées travaillées avec 4 matinées.

**Vote pour retenir l'organisation actuelle de la semaine à 4 jours :** (Lundi/mardi/jeudi/vendredi matins et après-midis) :

-voix pour : 12

-voix contre : 0

-abstention : 0

## **7/ Questions des parents**

- Il semblerait qu'il y ait encore quelques véhicules à rouler vite sur le parking.

Cela sera indiqué dans le mail envoyé aux familles avec le compte-rendu du conseil d'école.

- Pour tout conflit entre enfants, les familles doivent passer par l'école et non régler le souci entre elles.

**Prochain conseil d'école : le mardi 28 février 2022 à 18h30**

Compte-rendu rédigé par Mme GASTEL et Mme BERTHE

Mme Gastel